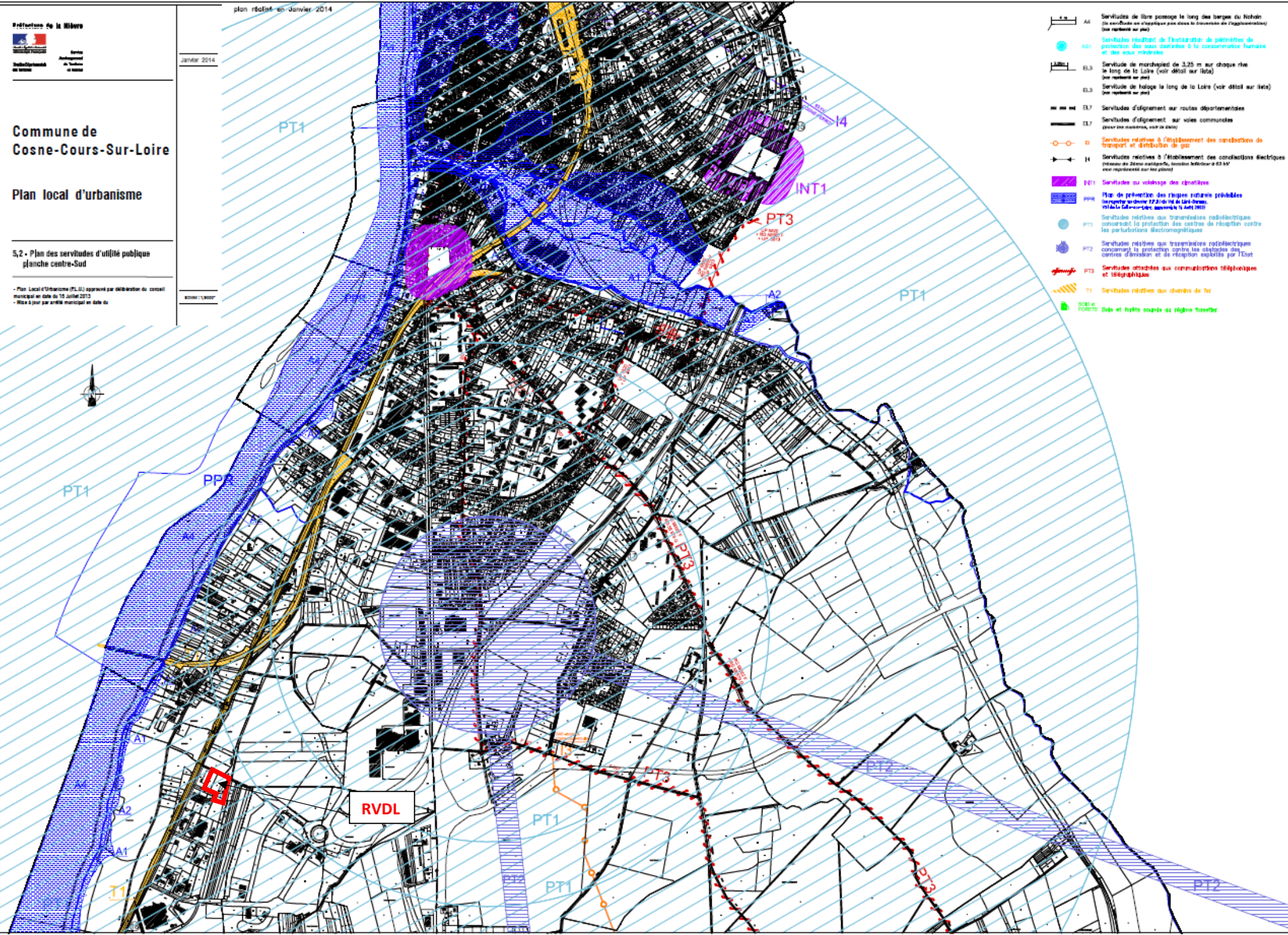


Commune de
Cosne-Cours-Sur-Loire

Plan local d'urbanisme

5.2 - Plan des servitudes d'utilité publique
 planche centre-Sud

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 Juillet 2013
 - Mise à jour par arrêté municipal en date de :



-  A1 Servitudes de libre passage le long des berges du Nohain (de servitude ou d'application pour usage de l'agriculture) (voir règlement sur site)
-  A2 Servitudes relatives de l'installation de parois de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales
-  E1 Servitude de macropied de 3,25 m sur chaque rive le long de la Loire (voir détail sur site) (voir règlement sur site)
-  E2 Servitude de halage le long de la Loire (voir détail sur site) (voir règlement sur site)
-  E3 Servitudes d'alignement sur routes départementales
-  E4 Servitudes d'alignement sur voies communales (pour les maisons, voir ce site)
-  G Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz
-  I4 Servitudes relatives à l'établissement des conducteurs électriques (réseau de 20kV ou plus, section inférieure à 63 kV) (voir règlement sur site)
-  INT1 Servitudes ou voisinage des cimetières
-  PPR Plan de prévention des risques naturels prévisibles (voir règlement sur site) (voir loi de 1983-663, voir loi de 2003-750, voir loi de 2004-719, voir loi de 2005-1057)
-  PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
-  PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les émissions des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
-  PT3 Servitudes attachées aux communications téléphoniques et télégraphiques
-  T1 Servitudes relatives aux chemins de fer
-  SICR et FORêts Bois et forêts soumis au régime forestier